

Groupe de travail « pêche loisir »

lundi 17 novembre 2008 – Maison du Nautisme - Douarnenez

Présents (par ordre de présence autour de la table) : Henri Caradec (Amicale des plaisanciers du Rosmeur DZ), Jean Normant (Plaisance Tréboul Port Rhu), Jean Luc Le LAY (Plaisance Tréboul Port Rhu), Thérèse Houel (PNMI*), Florent Goulo (PNMI*), Bernard Gassier (GLC*), Marcel Le Gall (ADVILI*), Joël Arvor (ADPSMI* / ADVILI*), Alain Casareggio (APP Roscanvel*), Jean Lhotellier (Audierne Plaisance), Fabrice Chertier (SCCQC*), Jacques Cornec (FFPM*), Lucien Le Page (Association plaisance Morgat), Jean Claude Huet (Fédération Chasse Sous Marine Passion), Claude Paris (APP Crozon Morgat*), Michaël Buanic (PNMI*), Jean Marie Béroldy (Amicale des pêcheurs plaisanciers de Morgat), Paul Vinay (FNPPSF*), Roland Poisson (Amicale des plaisanciers du Rosmeur DZ), Serge Richard (Amicale des plaisanciers du vieux port DZ), Yann Gonthier (Nautisme en Finistère), Jacques Nouy (Plaisance Tréboul Port Rhu), Joël Perrot (Plaisance Tréboul Port Rhu / ADVILI*), Philippe Gredat (PNMI*). *Voir liste des abréviations

Le parc a été créé par décret du 27 septembre 2007, et rentre actuellement dans sa phase opérationnelle.

Rappel objectif de la réunion : préparation du plan de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise.

Réflexions à partir de 2 orientations :

- Exploitation durable des ressources halieutiques
- Développement durable des activités touristiques, nautiques, et de loisirs compatibles avec la protection des écosystèmes marins.

Parmi les présents, participent au Conseil de gestion du Parc Marin : Jacques Cornec (Fédération française des pêcheurs en mer), Yann Gonthier (Association pour la promotion des classes de mer en Bretagne), Joël Perrot (ADVILI*), Paul Vinay (Fédération Nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France).

Méthodologie de travail pour l'élaboration du plan de gestion

- Présentation de Philippe Gredat sur la méthodologie de travail pour l'élaboration du plan de gestion = groupes de travail + commissions thématiques + bureau + information du public + présentation du projet de plan de gestion au conseil de gestion pour validation.
Cette démarche a été validée par le conseil de gestion lors de la réunion du 23 septembre 2008.
Le plan de gestion sera valable une quinzaine d'années.
- Question de Marcel Le Gall : Est-ce qu'il y aura une enquête publique comme préconisée par le commissaire enquêteur lors de la création du parc ?
- Philippe Gredat : Il s'agit d'une information au public. La question de « l'existence d'une enquête publique » est à poser directement au conseil de gestion du Parc Marin dont l'ADVILI* est membre.

Résumé des échanges

- Question de Paul Vinay sur articulation et gestion entre Natura 2000 et Natura 2000 en mer. le parc marin est opérateur Natura 2000 en mer. Gestion globalisée ?
- Joël Arvor, Fabrice Chertier, Jean Claude Huet font remarquer les spécificités de la chasse sous marine, et l'absence de représentation de cette pratique très respectueuse de l'environnement dans le conseil de gestion. La chasse sous marine est représentée par la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins, dans laquelle la chasse sous marine est marginale. Les chasseurs sous marins souhaitent également pouvoir partager leur connaissance du milieu maritime. Ils demandent, en conséquence, une meilleure représentativité au sein du Conseil de Gestion. De même, un travail sera fait au niveau de la fédération pour une meilleure reconnaissance en interne.
- Joël Arvor fait référence à une étude de réalisée en 1999, estimant d'après un panel d'une centaine de personnes « pratiquants réguliers » que le prélèvement annuel est d'environ 45 kg de poisson. Un chasseur régulier réalise 40 à 50 sorties par an. Ce prélèvement est logiquement inférieur pour des pêcheurs « moins expérimentés ».
- Jean Claude Huet précise également que le nombre d'accident par « arbalète » est quasi nul. Il n'y a donc pas lieu d'instituer un permis. Les accidents sont majoritairement des problèmes de plongées.
- Concernant le nombre de pratiquants chasse sous marine, il faut tenir compte des déclarations aux affaires maritimes et des licences. Concernant les déclarations auprès des Affaires Maritimes, il y a un pic de déclarations en avril = période de l'araignée.
- Les plaisanciers confirment qu'après la période d'avril mai juin, moins de chasseurs sont visibles sur les zones de pêches.
- D'une manière générale, se pose la question de : « Comment mieux apprécier des niveau de prélèvements et connaître leur évolution?
- Paul Vinay enrichit la réflexion et présente les études BVA 1 et 2 (pilotées par le Ministère de la Pêche et IFREMER / résultats en attente) réalisées par sondage. Les prélèvements des pêcheurs de loisirs seraient estimés à environ 11 000 tonnes au niveau national pour 2,45 millions de pratiquants.
- Globalement dans les études, le nombre de pratiquants est estimé correctement, mais souvent l'extrapolation est fautive. On ne peut pas multiplier un nombre de pratiquants par un prélèvement estimé souvent à partir des pêches des pratiquants réguliers. Il faudrait pouvoir faire des catégories « réguliers, assez réguliers, occasionnels... » pour mieux intégrer le niveau de prélèvement en fonction du niveau de pratique.
- Les excès de prélèvement en chasse sous marine (comme dans les autres pratiques) peuvent exister, mais à la marge. La majorité du temps, cela se fait par méconnaissance (pratiques estivales de certains touristes par exemple). Quand il y a hausse du niveau de pratique de chasse, on ne peut pas dire que c'est par méconnaissance, mais cela est rare. Il s'agit, alors, d'un cas avéré de tricherie, le nécessaire doit être fait pour réprimer ce type d'acte.

- Paul Vinay rappelle le document concernant les tailles minimum, édité par les 2 fédérations, ainsi que les problèmes actuels de « non indication » de taille minimum par les Affaires Maritimes pour certaines espèces (par exemple la dorade).
- La taille réglementaire ne reflète pas la réalité biologique, Il faut tenir compte également des tailles biologiques pour un bon respect de la ressource.
- L'ADVILI fait remarquer que c'est aux administrations d'informer.
- La majorité des participants rappelle qu'il est du devoir de chacun d'intervenir dans ce domaine.
- L'information, en règle générale, circule bien entre les administrations, les fédérations et associations. Il est nécessaire malgré tout de la rendre plus accessible à tous.
- Des points d'ombre subsistent néanmoins sur certaines réglementations spécifiques: exemple pêche des coquilles en apnée (temps de pêche ?).
- Paul Vinay rappelle que sur certains départements (ex le 50 et le 22) il a été mis en place des conventions de lutte contre le braconnage. Cette démarche est en cours pour le Finistère, mais n'a pas encore abouti.
- Il est essentiel qu'avant toute sanction, il y ait une phase de sensibilisation.
- Propositions :
 - 1 site internet regroupant toute l'information réglementaire, zonages....
 - Permettre la déclaration de pêche sous marine en ligne des Affaires Maritimes, en couplant avec de l'information ou des enquêtes sur le tableau de chasse par exemple.
- La FNPPSF a édité des documents de sensibilisation (10 000 exemplaires d'un guide des bonnes pratiques en 2008) avec NEF principalement destinés aux touristes disponibles en Offices de tourisme, Capitaineries, Centres Nautiques, Associations de Plaisanciers, Boutiques...
- L'intervention du parc marin est ressentie, actuellement, comme marginale par certains participants, elle n'intègre pas, d'après eux, suffisamment des problématiques essentielles telles que la qualité de l'eau (algues vertes, lisiers...) ou l'impact de la pêche à la bolinche en baie de Douarnenez.

Les associations mettent en avant leur souhait d'échange avec les professionnels de la pêche, et souhaitent éviter tout conflit avec eux. Cependant, il apparait une incompréhension concernant la pratique de la « bolinche » sur des fonds de faibles profondeurs (en rapport à la hauteur de la senne employée), qui peut générer une pêche de juvéniles et occasionner des captures accessoires importantes.

Il faut prendre en compte cette préoccupation et la transmettre aux organisations professionnelles concernées afin de mieux évaluer l'impact de cette pêcherie. Il est rappelé l'importance des bonnes relations avec la pêche professionnelle.
- Concernant les problèmes de qualité de l'eau, le Parc Marin intègre cette problématique essentielle, et vient de recruter, à cet effet, un chargé de mission : Patrick Pouline en poste depuis le 1 novembre 2008.

- On peut noter également quelques conflits d'usage : avec les plongeurs à proximité des épaves. Les plaisanciers ne souhaitent pas un marquage des épaves par la présence de bouée « plongée », pouvant entraîner une « privatisation » de l'espace maritime. La préconisation pour limiter l'impact des ancrages répétés des grosses unités des clubs de plongée est la mise en place de mouillage sans bouée de surface. Les plaisanciers souhaitent une généralisation de la mise en place des pavillons alpha sur bateau « plongeurs/chasseurs ».
- Jacques Nouy indique que « le Parc Marin doit envoyer des signaux positifs, on n'attend que ça ».
- Philippe Gredat rappelle la volonté du Parc Marin de travailler en concertation et « ensemble ». La réunion de ce jour est un signe positif de la part de Parc.
- Jacques Cornec, membre du conseil de gestion et du bureau du Parc Marin, fera part au « bureau » des problématiques abordées ce jour.

Liste des abréviations

ADPSMI = Association de Défense des Pêcheurs Sous Marins d'Iroise
 ADVILI = Association de Défense et de Valorisation des Iles et du Littoral de la mer d'Iroise
 APP Crozon Morgat = Amicale des pêcheurs plaisanciers de Crozon Morgat
 APP Roscanvel = Association des pêcheurs plaisanciers de Roscanvel
 FFESSM = Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins
 FFPM = Fédération Française des pêcheurs en Mer
 GLC = Gardons Le Cap
 NEF = Nautisme en Finistère
 PNMI = Parc Naturel Marin d'Iroise
 SCCQC = Surf Casting Club de Quimper Cornouaille

PG le 18 novembre 2008